

ADJUSTING PUBLIC HEALTH MEASURES ADAPTATION DES MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE

SYNOPSIS

Following a period where many businesses and services across the country were closed to help minimize the spread of COVID-19, restrictions are being gradually lifted, allowing the economy and society to re-open. The Public Health Agency of Canada (PHAC), along with provincial and territorial partners, is continually evaluating and adjusting public health measures to inform the response.

SOMMAIRE

Après une période de fermeture d'un grand nombre d'entreprises et de services dans l'ensemble du pays pour tenter de limiter la propagation de la COVID-19, les restrictions commencent graduellement à être levées pour permettre la reprise économique et de la vie en société. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, évalue et adapte continuellement les mesures de santé publique afin de guider les interventions.

POTENTIAL QUESTION

What is the Government doing to protect the health and safety of Canadians as public health measures are relaxed?

QUESTION POTENTIELLE

Que fait le gouvernement pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens alors que les mesures de santé publique s'assouplissent?

KEY MESSAGES

- Canada has made significant progress in bringing the epidemic under control – thanks to the swift implementation of public health measures, and the commitment of Canadians to adopting and adhering to the recommended practices.
- If we relax public health measures too much or too quickly, it is possible we could see a sharp increase in cases that could overwhelm our health care system.
- We are seeing this happen in other parts of the world, so we are putting plans in place to prevent this situation in Canada.

- We are continually evaluating the impact of relaxing and reintroducing public health measures, in collaboration with our provincial and territorial partners.
- We continue to use all evidence and models available on an ongoing basis to help us identify which combinations of public health measures are most likely to help us control the pandemic.

IF PRESSED ON QUEBEC UPDATE ON SELF-ISOLATION REQUIREMENT (10 DAYS)

- Provinces and territories develop guidance for their own jurisdictions which may differ, reflecting differences in the pandemic across the country.
- Quebec's 10-day isolation requirement for individuals who have COVID-19, or have come into contact with a confirmed case, aligns with existing health guidelines. The Government of Canada will continue to work in close collaboration with Quebec to evaluate the impact of this updated requirement.

MESSAGES CLÉS

- Le Canada a fait des progrès considérables pour maîtriser l'épidémie, grâce à la mise en œuvre rapide de mesures de santé publique et à l'engagement des Canadiens à adopter et à suivre les pratiques recommandées.
- Si nous assouplissons trop ou trop rapidement nos mesures de santé publique, il est possible que nous assistions à une résurgence massive des cas, qui pourrait submerger notre système de santé.
- Nous observons cette tendance dans d'autres parties du monde et nous mettons en place des plans pour prévenir cette situation au Canada.

- Nous évaluons de façon soutenue l'effet de l'assouplissement et de la réintroduction des mesures de santé publique en collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux.
- Nous continuons à utiliser des toutes les preuves et tous les modèles disponibles pour nous aider à déterminer quelles combinaisons de mesures de santé publique sont les plus susceptibles de nous aider à circonscrire la pandémie.

SI L'ON INSISTE SUR LES NOUVELLES EXIGENCES D'ISOLEMENT AU QUÉBEC (10 JOURS)

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux émettent également des directives dans leur province et territoire respectif qui peuvent différer, ce qui reflète les différents visages de l'épidémie au pays.
- La période d'isolement de 10 jours exigée par le Québec pour les personnes ayant contracté la COVID-19 ou ayant été en contact avec un cas confirmé va dans le sens des directives sanitaires en vigueur.

BACKGROUND

Public health measures (PHM) are the non-pharmaceutical interventions implemented by federal/provincial/territorial and local public health authorities to control COVID-19 transmission. Measures focus on helping individuals to protect themselves and others, such as personal hygiene, physical distancing, and self-monitoring. Public health organizations also aim to prevent transmission by undertaking testing programs to detect and isolate cases, tracing people exposed to cases and quarantining them so they cannot transmit COVID-19 to others. Community measures such as public education campaigns, restrictions on gatherings and school and workplace measures, help to protect groups and the community at large.

With limited options for treatments and no vaccine available at this time, core PHM (case detection, contact tracing and efforts of individuals such as personal hygiene and self-isolating when sick) will need to be sustained in order to maximize our ability as a society to control the spread of the virus over the long term. Public health authorities will need to continue to rapidly identify and respond to new cases and outbreaks to reduce community-spread, prevent large increases in case numbers and associated hospitalizations. It is important to consider how to reduce the impact of seasonal respiratory infections this fall, so that public health resources and health care system

capacity are not overwhelmed when dealing with COVID-19 cases occurring at the same time.

A series of models are being used to identify the potential impact of different combinations of control measures on infection rates in the Canadian population. On an ongoing basis, these models help to identify which combinations of public health measures, applied with what intensity, are most likely to reinforce pandemic control.

PHAC is continually evaluating the impact of PHM on the number of cases reported through surveillance systems, and is adjusting guidance as needed in collaboration with provincial and territorial partners. Community-based PHM are most effective when implemented as early as possible in response to epidemiological triggers of concern (e.g. increases in unlinked cases). Therefore, preparations for the fall include being ready to re-implement restrictive community PHM, if required, while modifying them, as possible, to avoid negative impacts on health, wellbeing and society. It is important to remember that it takes about two weeks before the impact of PHM can be seen in our surveillance data. This is because of the time lapse between when a person is infected, when they are tested and subsequently reported to PHAC as a confirmed case.

On August 28, 2020, Quebec updated the required isolation period for individuals who have COVID-19, or who came into contact with a confirmed case. Quebec's instructions now dictate that individuals can end their isolation period when they meet all of the following conditions:

- 10 days have passed since symptoms started;
- The individual has not had a fever for at least 48 hours, without using fever medication; and
- Symptoms have improved for at least 24 hours, except for cough and loss of smell, which can last longer.

CONTEXTE

Les mesures de santé publique (MSP) sont les interventions non pharmaceutiques mises en œuvre par les autorités de santé publique aux échelons fédéral, provincial, territorial et local pour restreindre la transmission de la COVID-19. Les mesures applicables au niveau individuel, comme l'hygiène personnelle, l'éloignement physique et l'autosurveillance des symptômes, visent à se protéger soi-même et à protéger les autres. Les organisations de santé publique, quant à elles, cherchent à prévenir la transmission en instaurant des programmes de dépistage et d'isolement des cas, en recherchant les personnes ayant été en contact avec une personne infectée et en les mettant en quarantaine afin qu'elles ne puissent pas transmettre la COVID-19 à d'autres. Les mesures communautaires comme les campagnes d'éducation du public, les restrictions sur les rassemblements et les mesures concernant les écoles et les lieux de travail contribuent à protéger les groupes et le public dans son ensemble.

Les options de traitement étant limitées et aucun vaccin n'étant disponible pour l'instant, les mesures de santé publique de base (détection des cas, recherche des contacts et efforts individuels, par exemple, hygiène personnelle, isolement en cas de maladie) devront être maintenues afin de maximiser notre capacité, en tant que société, à restreindre la propagation du virus à long terme. Les autorités de santé publique devront continuer à détecter rapidement les nouveaux cas et les foyers d'infection et à intervenir sans tarder afin de réduire la propagation au sein de la communauté et de prévenir une

forte augmentation du nombre de cas et des hospitalisations qui y sont associées. Il est important de réfléchir à la manière de réduire l'incidence des infections respiratoires saisonnières cet automne afin que les ressources de santé publique et la capacité du système santé ne soient pas dépassées lorsque les cas de COVID-19 surviennent en même temps.

Une série de modèles est utilisée pour déterminer l'incidence potentielle de différentes combinaisons de mesures de contrôle sur les taux d'infection dans la population canadienne. Systématiquement, ces modèles aident à déterminer quelles combinaisons de mesures de santé publique et quelle rigueur dans leur mise en application sont les plus susceptibles de renforcer le contrôle de l'épidémie.

L'ASPC évalue continuellement l'incidence des mesures de santé publique sur le nombre de cas signalés par les systèmes de surveillance et ajuste ses recommandations au besoin, de concert avec les partenaires provinciaux et territoriaux. Les MSP communautaires sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre dès l'apparition de déclencheurs épidémiologiques préoccupants (p. ex. augmentation des cas non liés). Par conséquent, pour l'automne, nous devons être prêts à réinstaurer les MSP communautaires restrictives, au besoin, en les modifiant, dans la mesure du possible, pour éviter les répercussions néfastes sur la santé, le bien-être et la société. N'oublions pas que l'efficacité des mesures de santé publique n'est perceptible dans nos données de surveillance qu'au bout de deux semaines environ. Cela s'explique par le temps qui s'écoule entre le moment où une personne est infectée, le dépistage et le signalement du cas confirmé à l'ASPC.

Le 28 août 2020, le Québec a revu la période d'isolement exigée pour les personnes ayant contracté la COVID-19 ou ayant été en contact avec un cas confirmé. La province stipule maintenant que la période d'isolement peut prendre fin si la personne remplit toutes les conditions suivantes :

- dix jours se sont écoulés depuis l'apparition des symptômes;
- la personne n'a pas eu de fièvre depuis au moins 48 heures, sans utiliser de médicaments contre la fièvre;
- les symptômes se sont améliorés depuis au moins 24 heures, à l'exception de la toux et de la perte de l'odorat, qui peuvent durer plus longtemps.

PHAC Contact: HPOC Planning Chief

PHAC Approved by: Cindy Evans, Emergency Manager

Contact à l'ASPC : Chef de la planification du COPS

Approbation de l'ASPC : Cindy Evans, responsable des urgences